DEPARTEMENT DE L'AVEYRON



SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseille	rs
En exercice	
Présents	
Votants	15
Procurations	5

Date de la convocation: 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS: Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

PROCURATIONS: Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurelie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE: Madame GUIRAUD Delphine, secretaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N 2 DELIBERATION N 7 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE

Mousieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune adhère à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie en vertu de la délibération n° 4 du 1207/2013.

Considérant le renouvellement du Conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de désigner le représentant de la Commune au sein de l'Agence.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré Décide à 15 voix pour

<u>DE DÉSIGNER</u> pour représenter la Commune à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie Monsieur Jean-Michel DAUMAS lequel accepte les fonctions

D'AUTORISER Monsieur Jean-Michel DAUMAS à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des communes comme représentant de ce collège au sein du Conseil.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents et représentés

Le maire Claude VIDAL Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

0 9 FEV. 2023

par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratifede Toulouse Par file feue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de 101 prospre 0284bi 1000000 2031 200000000 perst ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :